

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

10/11/2022  
N° 10

**DATE DE CONVOCATION :**

4 NOVEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

4 NOVEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Lucas JUIGNÉ, Magali LOUAZÉ, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN  
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Laetitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Christelle DEROME donne procuration à Annie COSME  
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON  
Julie HEUZARD donne procuration à Jean-Claude BOULARD

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Demande de subvention – viabilisation des terrains dans le cadre de l’extension de la résidence du Bonio**

Par une convention de partenariat signée le 6 juillet 2020, La commune et Sarthe Habitat ont convenu d’un projet commun d’extension de la résidence du Bonio avec la création de 5 nouveaux logements locatifs dont deux très sociaux.

La commune prendra à sa charge les travaux de viabilisation des parcelles (*voirie, raccordement eau, assainissement, téléphone, trottoirs, parkings, éclairage public, mobilier urbain*), Sarthe Habitat prendra à sa charge la construction des logements.

L’estimation du coût financier pour la Commune de Marolles-les-Braults est d’environ 95 000 € HT soit 114 000 € TTC. La commune devant prendre à sa charge au moins 20% du coût de l’opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financements	Montant de subvention obtenu ou sollicité	Taux	Dépenses éligibles	Etat de la demande de subvention
Etat (DETR/DSIL)	45 000€	47,4%	95 000€ HT	Sollicitée
Département	12 000€	12,6%	30 000€ HT	Sollicitée
Région (FRDC)	19 000€	20%	95 000€ HT	Sollicitée
<b>Part restant à la charge de la commune</b>	<b>19 000€</b>	<b>20%</b>	95 000€ HT	
Montant total HT de l'opération	95 000€ HT	100%		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de ce projet et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement du projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le dix novembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,